

ANI : GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ EN ENTREPRISE

Durée (en heures)

21

Public concerné

Tout public.

Prérequis

Posséder les connaissances juridiques nécessaires sur les conventions collectives et/ ou les contrats d'assurance de personnes dans le cadre d'une entreprise.

But de la formation

- Connaître la réglementation qui vise à rendre obligatoire la complémentaire santé de l'entreprise ;
- Réussir à faire le lien entre le régime existant et les évolutions réglementaires.

Programme

Les différentes complémentaires de santé d'entreprise au regard des catégories de salariés :

- Quelles catégories de salariés bénéficieront des différents avantages sociaux et quels sont ceux qui n'en bénéficieront pas?
- Quels types de garanties ? Que couvrent- elles ?
- Le minimum de couverture ;
- Les limites des différentes garanties sur tels ou tels postes ;
- L'intérêt de mettre en place des options supplémentaires ;
- Le financement du régime ;
- Quel pourcentage de participation de l'entreprise ?
- Sa portabilité ?

Cibler les nouvelles obligations :

- Se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions conventionnelles.

La mise en place de son régime :

- Le mode de mise en place à privilégier en l'absence d'obligations conventionnelles ;
- Possibilité d'intégrer des dispenses d'affiliation pour certains salariés ;
- L'obligation de la mise en place par décision unilatérale de l'employeur ;
- L'organisation du maintien de la garantie aux salariés dont le contrat de travail est rompu.

Quel cadre légale et pour quelle durée?

- Gérer les dispositifs de la portabilité ;
- Connaître l'article 4 de la loi Evin qui permet aux salariés la portabilité de leur complémentaire santé même en cas de rupture du contrat.

Méthodes pédagogiques

L'apprenant suivra cette formation avec un(e) formateur/formatrice en face à face pédagogique ou en petit groupe tous les jours de la semaine du lundi au samedi. Les heures pourront être modulables avec le ou la stagiaire. Le formateur et l'apprenant pourront s'ils le souhaitent, appliquer la formation sur le terrain, dans le principe pédagogique de la « formation-action ». STRAFORMATION décline cependant toute responsabilité en cas d'accident ayant lieu en dehors de leurs locaux. Les moyens pédagogiques utilisés seront les supports écrits mentionnés en annexe. La formation sera dispensée en inter, dans nos locaux équipés d'ordinateur connecté en réseau avec possibilité de faire des exercices en ligne sur internet et d'aborder les thèmes souhaités par la stagiaire avec des situations concrètes. La formation pourra avoir lieu au sein de l'entreprise cliente si cela leur est préférable.

Moyens pédagogiques

Le formateur adaptera le contenu pédagogique aux besoins de l'apprenant.

Fin de la formation

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'apprenant à l'issue du stage, dans laquelle il sera indiqué l'intitulé de la formation, la nature, la durée de l'action ainsi que les objectifs atteints.